

FUN'COOP INFO

Lettre d'information de l'association Projet Coop Funéraire 49

UN PROJET DE COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE À ANGERS

ÉDITORIAL

Le « Projet Coop Funéraire 49 » est né dans la suite de la création d'une coopérative funéraire à Nantes. Il s'inscrit, aujourd'hui, dans une démarche qui s'étend avec l'ouverture d'une coopérative funéraire à Rennes à l'automne 2019, et des projets à Bordeaux, Strasbourg et Dijon notamment.

Notre projet angevin a maintenant un peu plus de six mois d'existence. Un groupe de pilotage de quinze membres — aujourd'hui conseil d'administration de l'association — se réunit régulièrement et travaille pas à pas à l'avancée et la concrétisation de la coopérative.

Ce projet a été présenté pour la première fois le 6 juin dernier, salle du Doyné. Cent quarante personnes se sont rendues à l'invitation de notre association. Association qui compte aujourd'hui 116 adhérents.

Promesse avait été faite alors de tenir informés les adhérents de la suite du projet et des possibilités qui leur seraient offertes de prendre part davantage à la vie de l'association. Avec ce premier numéro de « Fun'Coop Info », qui restera à enrichir et améliorer, la promesse est tenue pour que vive et progresse le « Projet Coop Funéraire 49 » !

Fernand Cruau
Président de l'association

La vie de l'association

17 juillet 2019
Rencontre à Rennes
avec la coopérative
funéraire rennaise

19-20 octobre 2019
Présence à Agora
Forum des associa-
tions

N°1—Juillet 2019

Association Projet
Coop Funéraire 49

Directeur
de la publication :
Fernand Cruau

Réalisation :
Bernard Lecoq

Réunion de présentation du Projet Coop funéraire 49 du 6 juin 2019

Après six mois de travail, notre association a tenu sa première réunion publique d'information le jeudi 6 juin, salle du Doyenné à Angers. Cent quarante personnes, adhérents et non adhérents, ont répondu à l'invitation de l'association.

« Ce n'est pas banal, a souligné Fernand Cruau, président, dans son propos introductif, de se réunir pour parler de la mort... Mais, on ne peut parler de la mort qu'avec des vivants !

Parler de la mort, n'est-ce pas célébrer la Vie ? C'est en tout cas l'un de nos objectifs... Et le rituel **des funérailles, de la sépulture** (religieuse ou laïque), est une étape éminemment symbolique **de rassemblement**, qui permet de donner un sens à la disparition d'un proche, d'aider à entamer le processus de deuil... C'est un moment pour **honorer le défunt et célébrer la vie**. Et bien sûr, nous sommes tous concernés : « *La mort, c'est le meilleur moment de la vie. C'est pour cela qu'il est préférable de le garder pour la fin !* ». (Pierre-Casimir LE BRAS, dit Gustave Parking...)

Ce soir, nous allons vous présenter, à plusieurs voix, notre projet de coopérative funéraire... Comment il est né, son historique, pourquoi nous le faisons, ce que nous avons déjà commencé à **construire ensemble**... ce qu'il nous reste à faire, ce que nous pouvons faire ensemble, avec vous ».

COMMENT EST NÉ LE PROJET ?

La création d'une coopérative funéraire à Nantes a été le déclic qui a conduit Fernand Cruau, fin 2018 à solliciter des personnes de connaissance, engagées dans diverses associations et partageant les mêmes valeurs, pour constituer un collectif de démarrage.

Ce collectif s'est réuni pour la première fois le 14 janvier 2019. L'association : « Projet coop funéraire 49 », est née le 18 mars 2019 (Déclaration au JO : 3 avril 2019). De réunions de conseils d'administration, de bureaux en séminaire, le projet a pris et continue de prendre forme peu à peu, toujours avec dynamisme et le souci du travail en commun.

QUEL SONT LE BUT ET LES OBJECTIFS DU PROJET ?

Le projet s'inscrit **dans un contexte sociétal** où la mort souvent médicalisée (73 % des décès ont lieu

en EHPAD ou établissements de santé) est de moins en moins une issue considérée comme naturelle, mais devenue tabou.

Il s'inscrit aussi **dans un contexte démographique** d'augmentation des décès depuis 2010 avec l'extinction de la génération du baby boom.

En outre, dans un **marché en expansion** constante (le chiffre d'affaires est passé de 1,3 milliard d'euros en 2000, à 2,25 milliards en 2015), l'évolution et la mutation du secteur du funéraire a davantage bénéficié aux opérateurs qu'aux familles, comme l'a relevé la Cour des Comptes, malgré les nombreuses réglementations intervenues depuis la loi Sueur de 1993, qui abrogeait le monopole communal des pompes funèbres, et censées protéger les familles et garantir la transparence des prix.

Des objectifs éthiques, solidaires et écologiques

Dans cet environnement les personnes, et souvent les plus fragiles et défavorisées d'entre elles, sont les plus vulnérables face à l'appréhension de la mort et au deuil.

Nous avons la conviction qu'il faut développer des modes d'accompagnement et des services funéraires accessibles à tous et respectueux des familles et des individus, quels que soient leurs convictions, opinions ou croyances. Cet accompagnement il est possible de le mener dans le cadre d'une **démarche éthique, solidaire et citoyenne, et écologique**.

1 - éthique :

En laissant les **personnes libres de leurs choix** parmi les prestations offertes

En mettant en place un accès ouvert à **une information pratique et objective**

En combinant une **approche humaine et des pratiques professionnelles**

2 - solidaire et citoyenne :

En fondant notre projet sur les **valeurs de l'économie sociale et solidaire** qui allient entraide, démocratie, équité et engagement au service de la collectivité.

En permettant à chacun de **prendre part aux orientations et décisions** de la structure que nous allons créer
.../...

En contribuant au **développement de l'économie locale et régionale** et à **freiner la montée régulière du coût** des funérailles

3 - écologique :

En favorisant des pratiques funéraires respectueuses de **la nature et de l'environnement** quelles que soient leurs modalités (inhumation ou incinération...)

QUELS SERVICES, QUELS PRODUITS ?

Autrement dit : que souhaitons-nous proposer ? Un concept central dans nos échanges depuis le début de nos réflexions est celui d'accompagnement. Maëla Paul, auteure d'un ouvrage référence «L'accompagnement, une posture professionnelle spécifique » (L'Harmattan, 2004) propose l'approche suivante dans un article de la revue, « Recherche en soins infirmiers » : «*se joindre à quelqu'un pour aller où il va ? en même temps que lui* ». L'important est se joindre à quelqu'un pour aller où il va, d'avancer d'un même pas.

De nos échanges sur la place (ou la non place) faite à la mort dans la (les) société(s) sont ressortis des propositions :

- a) en amont des situations de deuil ? avec des conférences, des réunions ouvertes à tous sur des approches psychologique, philosophique, sociologique, anthropologique et religieuse du deuil , de la mort et des rites funéraires. Cette anticipation permettant l'expression des choix de la personne en fin de vie (ou non) sur ce qu'elle souhaite pour elle-même.

b) au moment du deuil, dans le respect de la singularité de chaque personne et groupe familial, de sa culture, de son milieu social, de ses croyances, accompagnement des personnes concernées face à l'ensemble des démarches inhérentes au décès et à l'organisation de la sépulture en privilégiant la qualité de la relation humaine. Cet accompagnement concerne :

- le choix de l'inhumation ou de la crémation, du cercueil ou de l'urne
- les informations sur les chambres mortuaires
- les démarches administratives : mairie , préfecture, police, annonce nécrologie ...
- les liens avec les autorités religieuses
- le choix des soins du corps : chambre funéraire , mise en bière , thanatopraxie ...
- le choix de la cérémonie : religieuse et/ou laïque (chants, textes...) et son organisation

- l'organisation des transports , si besoin
- l'organisation d'un temps convivial après la cérémonie

Toutes ces démarches nécessitent des professions diverses. La coopérative, à partir d'un personnel de base (responsable d'agence, conseiller funéraire, maître de cérémonie, agent d'accueil) sera amenée à établir des partenariats spécifiques avec d'autres professions funéraires : funérarium, crématorium, fleuriste , fossoyeur, marbrier, transporteur, porteurs, etc. Nous souhaitons privilégier des partenaires se situant le plus possible dans l'économie sociale et solidaire

POURQUOI UNE COOPÉRATIVE ?

Pour réintégrer de l'utilité sociale et de l'intérêt collectif dans un secteur qui est une mission de service public. Pour créer un nouveau modèle d'entreprise dans l'activité funéraire avec :

- une gestion désintéressée de la coopérative,
- l'impossibilité pour une coopérative d'être rachetée par un groupe du funéraire. Dans une ère de concentration économique dans le secteur funéraire ce n'est pas inintéressant, cela a d'ailleurs été la force du mouvement coopératif au Québec.
- des espaces de débat, de diffusion d'information proposés par la coopérative via ses instances.

Le fonctionnement des coopératives repose sur sept principes

1^{er} principe : L'adhésion volontaire et ouverte à tous : Les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat, ouvertes à toute personne apte à utiliser leurs services et déterminée à prendre ses responsabilités en tant que membre, et ce sans discrimination de sexe, d'origine sociale, d'opinion politique ou de religion.

2^e principe : Le pouvoir démocratique exercé par les membres : Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions.

3^e principe : La participation économique des membres : La coopérative appartient aux citoyens et garantit une gestion désintéressée. Les bénéfices sont réinvestis dans la coopérative et non pas redistribués à des actionnaires ou fonds de pensions.

Les membres affectent les excédents à tout ou partie des objectifs suivants : le développement de la coopérative, des ristournes aux membres en proportion de leurs transactions et le soutien à d'autres activités approuvées par les membres.

4^e principe : L'autonomie et l'indépendance :

Les coopératives sont des organisations autonomes d'entraide, gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de la coopérative. Les réserves impartageables permettant l'indépendance de l'entreprise et sa transmission solidaire entre générations de coopérateurs.

5^e principe : L'éducation, la formation et l'information :

Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer de façon efficace au développement de la coopérative.

6^e principe : La coopération entre les coopératives :

Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, régionales, nationales et internationales. Nous souhaitons des partenariats avec les autres coopératives funéraires de France (Nantes, Rennes, Strasbourg, Bordeaux...).

7^e : L'engagement envers la communauté :

Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres.

QUELS PARTENARIATS ?

Pour assurer le fonctionnement de la structure, développer et mettre en œuvre les services et produits, il est indispensable de nouer des partenariats fondés sur les valeurs que nous portons. Le contexte concurrentiel n'exclut pas une coopération. Les partenaires potentiels sont de natures différentes :

- Les collectivités : salles pour les cérémonies,

- Les banques et assurances de l'économie sociale et solidaire. Des contacts ont été pris avec la Caisse d'épargne, le Crédit coopératif, le Crédit mutuel pour le financement de la structure et les contrats d'obsèques
- Des prestataires pour l'organisation des obsèques : marbriers, fabricants de cercueils (cercueil en carton), fleuristes, thanatopracteurs, salons funéraires,...
- Le secteur du médico-social : EPHAD, hôpitaux
- Les associations religieuses et laïques, culturelles (arts et musique), de consommateurs...
- L'enseignement supérieur et la recherche : conférences, réflexions
- Les organisations caritatives : par exemple l'association " les morts de la rue"

L'objectif est bien un accompagnement des familles, avant, pendant et après les obsèques, qui s'appuie sur un partenariat de qualité, pour répondre au mieux à leurs besoins et leurs désirs.

LES ÉTAPES DE MISE EN PLACE

Le planning des actions à mettre en œuvre pour la réalisation du projet est un objectif idéal à atteindre ; les dates envisagées peuvent varier de quelques semaines. Il s'agit, tout d'abord d'élargir l'équipe de démarrage pour créer des commissions ou groupes de travail avec des membres de l'association extérieurs au conseil d'administration. Ils orienteront leurs démarches et leurs recherches dans les domaines suivants :

- ⇒ **D'ici au mois de novembre, lister les partenariats potentiels** (associations, entreprises, collectivités territoriales etc.) pour ensuite solliciter ces partenaires pour adhérer à la coopérative.
- ⇒ **D'ici à la fin de l'année, recherche de financements** auprès de la Fondation de France, de banques (Caisse d'épargne, le Crédit coopératif, le Crédit mutuel), des partenaires coopérateurs, pour déboucher sur un **plan de financement** du projet.
- ⇒ **D'ici à fin juin, explorer le recrutement de personnel, professionnel de la coopérative** : conseillers funéraires et maîtres de cérémonie (combien ? dans quelles conditions ?). Travail en cours.
- ⇒ **Dans les prochains mois, recherche de locaux** : pour l'accueil du public et les bureaux.
- ⇒ **D'ici au premier trimestre 2020, élaboration des statuts juridiques** de la société et consti-

tution légale de la coopérative lors d'une assemblée générale

⇒ **Second trimestre 2020 : ouverture officielle** de la coopérative.

Durant toute cette période, les personnes intéressées, ainsi que les membres de l'association, seront informés de l'avancement du projet. Un plan de communication sera mis en place avec la création d'un site internet, de flyers d'information, des conférences de presse et une lettre d'information.

QUEL INTÉRÊT DE CONSTITUER UNE ASSOCIATION, D'Y ADHÉRER ET D'ÊTRE COOPÉRATEUR INDIVIDUEL ?

Nous avons créé une association pour constituer une personnalité morale – c'est la structure juridique – face à nos interlocuteurs et face à nos partenaires.

Si nous sommes nombreux à adhérer, nous prouvons à nos interlocuteurs que le sujet n'est pas une simple vision de quelques utopistes, exemple : les banques, avec lesquelles nous négocions, peuvent être sensibles au nombre d'adhérents. Par ailleurs, nous avons constaté qu'en Maine-et-Loire, aucune structure publique – communes et intercommunalités – ne gèrent des services funéraires, ce qui n'est pas le cas, par exemple, dans l'agglomération lyonnaise.

En vue des municipales de 2020, un travail est sans doute à faire dans ce sens ? D'où l'importance d'être nombreux et répartis sur le département.

Le deuxième aspect de l'adhésion, est la récolte de fonds pour les premières dépenses, et la mise en route du projet.

Enfin, adhérer à l'association c'est « *le faire ensemble des adhérents* », en participant aux actions que nous mettons en place, en apportant des idées nouvelles, en faisant la promotion du projet de coopérative...

Que deviendra l'association lorsque la coopérative sera créée ?

Elle sera membre coopérateur de la coop. Il reste à préciser son rôle, son action une fois la coopérative créée et là aussi nous avons besoin de tous les points de vue.

Comment allons nous travailler ensemble ?

Nous prévoyons une assemblée générale début 2020 et la mise en place progressive de groupes de travail. D'ici là, les adhérents seront tenus informés de l'évolution du projet sous la forme, par

exemple, d'une lettre d'information comme celle que vous tenez dans les mains !

APPEL À FAIRE LA PROMO DU PROJET

Le Projet Coop funéraire 49 est sur les rails mais il reste encore beaucoup à faire. Pour qu'il avance et aboutisse, n'hésitez pas à :

- Participer aux activités de l'association
- En parler à votre famille, vos amis et connaissances
- A leur proposer l'adhésion à l'association
- Et demain à devenir coopérateur

LES QUESTIONS ET RÉACTIONS DU PUBLIC

- ♦ *Combien faudrait-il être pour que la coopérative fonctionne ?* Plus, il y aura d'adhérents (cotisations et participation à l'avancée du projet) et de coopérateurs (parts sociales) meilleur ce sera pour créer et faire fonctionner la coopérative ;
- ♦ *Dans le cas de partenariats avec des professionnels, quelle éthique peut-on exiger ? La coopérative aura-t-elle une charte d'éthique envers eux ?* Les partenariats devront être basés sur les valeurs portées par l'association et la coopérative.
- ♦ *Quelles est la répartition des personnes intéressées sur le Maine-et-Loire. ?* La répartition géographique n'a pas encore été faite, mais le territoire de la future coopérative s'étendra au Maine-et-Loire même si l'on peut penser qu'au départ son champ d'actions sera davantage la grande région angevine.
- ♦ *Comment ferez-vous pour accompagner de façon professionnelle ?* La coopérative va recruter des professionnels qui seront formés pour cela.
- ♦ *Avez-vous des bilans et des volumes d'activité pour la coopérative de Nantes et le Québec ?* La coopérative nantaise est toute jeune et nous n'avons pas encore pu rencontrer ses initiateurs faute de temps. Au Québec, les coopératives représentent 40% du marché.
- ♦ *« Je suis Président de la caisse du Crédit Mutuel des Justices et membre du Conseil du Crédit Mutuel de l'Anjou : Il y a du souffle et du sens dans votre projet, ça me touche. Si vous avez besoin d'aide, le Crédit mutuel est prêt à soutenir une association comme la vôtre avec le prêt de salles de réunions, le mécénat d'entreprise, un budget d'initiative fédérale ou l'association Créavenir ».*
- ♦ *« La première réussite de cette soirée est qu'on parle de la mort de façon sereine ».*

Vous n'êtes pas encore adhérent, mais le projet de coopérative funéraire vous intéresse ? Vous souhaitez y prendre pleinement part ? Alors n'hésitez pas à nous rejoindre en adhérant à l'association « Projet Coop funéraire 49 ».

Renvoyez le bulletin d'adhésion et le montant de la cotisation (20 €) par chèque à Projet Coop Funéraire 49, 1, rue Galilée, 49000 ANGERS

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....
.....
.....

Téléphone :

Courriel :

Vous êtes adhérent à l'association « Projet Coop funéraire 49 » et vous souhaitez vous investir d'avantage dans la mise en place et le développement de la coopérative funéraire. Vous pouvez intégrer un des groupes de travail constitués à ce jour, pour avancer vers l'objectif.

Renvoyez ce bon à : Projet Coop Funéraire 49, 1, rue Galilée, 49000 ANGERS, sans oublier de cocher le groupe de travail qui vous intéresse.

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....
.....
.....

Téléphone :

Courriel :

Communication

Partenariats

Financement

Ressources